

## Rapport de la Commission ad hoc

### Chargée d'examiner le

**Réponse au postulat : "Opportunité de promotion ou de mise en place d'installations chaleur-force"** (municipal responsable du dossier : Olivier Descloux)

La commission s'est constituée comme suit :

#### Prénom et nom

**Le président :** Loïc Poch Roduit

**Le rapporteur :** Olivier Martin,

**Les membres :** Gaétan Gummy,  
Christophe Blanc,

Yann Muller;

Nicolas Dupuis;

Jean-Pierre Moser,

#### Invités :

Monsieur Olivier Descloux municipal en charge de ce dossier et Madame Theodora Seal déléguée à l'énergie au Mont.

**Préambule:** La commission ad hoc s'est réunie le lundi 26 février 2022 sous la présidence de Monsieur Loïc Poch Roduit pour examiner ce préavis. *Opportunité de promotion ou de mise en place d'installations chaleur-force (Postulat)* déposé le 14 février 2022 et dont l'objectif central est notamment de voir comment notre commune se profile vis à vis du défi énergétique.

#### Point 1

La séance commence à 20 heures précises par le traditionnel tour de table et c'est l'occasion de faire connaissance avec Madame Théodora Seal, déléguée à l'énergie de la Commune et nouvellement engagée.

La parole est au municipal qui rappelle que le postulat a été déposé il y a 2 ans et résume le chemin emprunté depuis, sans répéter ce qui est énoncé dans le rapport, il précise qu'historiquement le Mont était constitué de 7 hameaux, puis dans les années 70 des quartiers de villas se sont développés, avec de l'habitat plus dense dans le secteur de Maillefer, sous l'autoroute et enfin les plans quartiers actuels. Notre commune n'a donc pas la configuration urbanistique ni la taille propice au développement d'un CAD dépendant d'une centrale produisant de la chaleur en permanence.

Aujourd'hui la municipalité du Mont s'interroge sur les CAD et vers quelles synergies on peut se diriger en matière de production ou de récupération d'énergie (Le sud de la commune d'Epalinges est bien relié au CAD des SIL...). La mise en place d'installations de couplage chaleur force s'est développée ces dernières années, il en a 4 ou 5 dans le canton, toutefois, il faut un réseau afin de pouvoir équilibrer la production de chaleur et d'électricité en fonction des besoins.

A la question de savoir si des compétences externes ont été sollicitées pour la réalisation du rapport, il est répondu que celui a été rédigé en interne et que la rédaction prend du temps. Cependant, dans le cadre de ces réflexions ayant conduit à l'élaboration du dit rapport, la municipalité a été conseillée par le professeur Genoux de la HES du Valais.

La commission a posé de nombreuses questions sur les centrales et mini-centrales chaleur force et ses diverses formes de combustible, bois brut, pellet, bois vert pour certaines unités de chaleur force. Il est précisé que les micro-stations CCF ne sont pas celles qui intéressent le plus la commune, il faut un plus grand consommateur de chaleur, par exemple sur les projets communaux où l'on est maître d'œuvre comme sur le site du Mottier.

Sur le domaine public, il faudrait travailler, si le potentiel existe, avec des partenaires comme les SI, Groupe E ou Romande Énergie ou des entreprises privées ayant un fort besoin de chaleur. A propos du collège de Mottier, dans l'avenir on pourrait changer la chaudière qui fonctionne au gaz et au bois par une centrale de cogénération, mais cette dernière qui a 13 ans n'est pas encore en fin de vie.

A la question de la rentabilité et des risques financiers d'une telle installation ainsi que la temporalité du projet. Il est répondu qu'entre la décision et sa réalisation il peut se passer 3 à 5 ans. Quant à la rentabilité et aux risques financiers d'une telle installation, il est clair que ceux-ci seront évalués lors de la conception du projet avec un partenaire, car la Commune n'a pas les compétences pour un tel projet, et in fine, ils seront examinés par une commission adhoc et une Cofin qui auront leur dernier mot le cas échéant.

Il est évoqué le cas très intéressant de la petite Commune d'Henniez (450 habitants ) qui dans le cadre d'un partenariat public-privé crée ses propres services industries pour récupérer la chaleur des eaux de la STEP. (@ source <https://agefi.com/actualites/entreprises/henniez-mise-sur-un-partenariat-public-privé-pour-sa-transition-energetique>)

A 21 heures 20 , Monsieur Descloux et Madame Seal sont libérés.

## Point 2

Après le départ des invités la commission a débattu une quinzaine de minutes pour s'entendre sur la conclusion qui suit :

## Conclusion

La commission remercie la municipalité pour la qualité du rapport, précis et détaillé, sur *l'opportunité de la promotion et de mise en place d'installations de couplage chaleur force.*

La commission incite à fédérer les acteurs publics comme privés dans le secteur de la production d'énergie et d'envisager des synergies pour des mises en réseau.

Elle incite aussi la municipalité à anticiper (typiquement pour le Mottier et le quartier Champ d'Aulie-Gendarmerie) vu que de tels projets prennent autour de 3 à 5 ans entre l'idée et la mise en service.

La commission accepte à l'unanimité ce rapport et son renvoi à la municipalité pour classement.

**Le Mont-sur-Lausanne, le 29 février 2024**

	<b>Prénom et nom</b>	<b>Signature</b>
<b>Le président :</b>	<b>Loïc Poch Roduit</b>	
<b>Le rapporteur :</b>	<b>Olivier Martin</b>	